



MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

SEANCE DU 26 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Etaient Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Virginie Vinchon, Domingo Pelayo Martinez, Thierry Decramp, Cédrik Jamroz, Agnès Quinterne, Maximilien Adam , Marie Le Bouquin.

Absents excusés : Véronique Lafarge, Lionel Caron qui donne pouvoir à Maximilien Adam.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

DELIBERATIONS

Compte de gestion 2024

Le compte de gestion 2024 du budget Principal a été dressé par le Receveur de la Commune de Morangles et se présente de la façon suivante :

	Résultat exercice Précédent 2023	Résultat 2024	Résultat cumulé
Fonctionnement	220 154.99	56 425.59	276 580.58
Investissement	363 484.99	- 333 008.92	30 476.07
Total	583 639.98	- 276 583.33	307 056.65

Les résultats présentent une concordance avec ceux figurant dans le compte administratif du même exercice.

Le compte de gestion 2024 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Compte administratif 2024

La 1^{ère} Adjointe au Maire fait lecture du compte administratif 2024 du budget principal avec reprise des résultats de 2023 présente un résultat global positif de 307 056.65 €.

	Résultat exercice Précédent 2023	Résultat 2024	Résultat cumulé
Fonctionnement	220 154.99	56 425.59	276 580.58
Investissement	363 484.99	- 333 008.92	30 476.07
Total	583 639.98	- 276 583.33	307 056.65

Soit en trésorerie au 31/12/2023 + 307 056.65 €

Après délibération et retrait du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Convention salage avec la commune du Mesnil-en-Thelle

Le Maire propose de renouveler l'accord avec la commune du Mesnil-en-Thelle pour le salage des voiries de Morangles. Une convention sera donc signée entre les deux communes. La commune de Morangles prendra en charge les frais relatifs qui seront facturés sur une base horaire de 84 € ainsi que la facturation du sel pour un montant de 250.00 € TTC la tonne.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Avancement de grade

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique du Centre de Gestion 60, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires au grade d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe.

Le Maire propose de fixer ce taux à 100 %.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Dans le cadre de la révision du SCOT, la Thelloise doit effectuer une mise en compatibilité de son document d'urbanisme avec la loi ZAN. L'objectif de celle-ci vise à ralentir et compenser l'artificialisation (urbanisation...) des sols en France par la renaturation.

La commune, ayant consommé peu de terrain entre 2011 et 2021 a la possibilité de bénéficier de la garantie communale prévue par l'Etat (autorisation de consommer 1 hectare en extension jusqu'à 2031). Dans l'hypothèse où la commune ne souhaiterait pas conserver cette garantie, elle pourrait en faire don à la Thelloise.

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire don de cette garantie.

Nettoyage de printemps

La date du 26 avril 2025 à 10h00 est retenue pour effectuer notre traditionnel nettoyage de printemps. Tous les Moranglais sont cordialement invités.

La séance est levée à 22h15.



Le Maire,
Marianne LEMOINE

